



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Somalie

Question écrite n° 54570

Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation en Somalie qui reste très préoccupante. Les journalistes, aussi bien somaliens qu'étrangers, travaillant dans ce pays sont soumis à des conditions extrêmement difficiles, voire périlleuses. Depuis deux ans, 13 journalistes ont été tués. Une journaliste canadienne et un reporter australien sont retenus comme otages depuis près d'un an. Depuis le début de cette année, huit journalistes de la presse écrite et audiovisuelle ont subi des violences physiques dont certaines ont entraîné la mort. Il lui demande d'intervenir auprès des autorités somaliennes pour que la sécurité personnelle des journalistes soit garantie, comme l'exige la résolution des Nations-unies concernant les journalistes couvrant des zones de conflit. Il le prie d'exhorter les différentes parties à tout entreprendre pour permettre aux journalistes de pouvoir exercer leur métier de manière satisfaisante.

Texte de la réponse

La France est déterminée à faire tout ce qui est possible pour aider au retour de la paix en Somalie. Cet engagement, affirmé avec force lors de la conférence de Bruxelles, le 23 avril 2009, se traduit par un soutien concret dans le domaine de la sécurité au Gouvernement fédéral de transition, soutenu par l'ensemble de la communauté internationale. La situation sécuritaire dans le centre et le sud du pays, notamment à Mogadiscio, demeure malheureusement dramatique. Plus d'un million de Somaliens ont été déplacés. Depuis la reprise des combats en avril, plus de 200 000 habitants de Mogadiscio ont dû fuir et quitter leur maison. Il est donc absolument déconseillé à tout ressortissant français de s'y rendre de façon isolée, y compris aux journalistes. La liberté des journalistes d'exercer leur mission est pour nous un impératif absolu. Nos échanges réguliers avec le Président somalien et les membres de son gouvernement sont autant d'occasions de transmettre ce message constant de la France. Lors de l'assassinat de Saïd Tahlil, directeur de la radio Horn Afrik, en février 2009, nous avons vivement réagi afin de marquer la pleine solidarité de la France avec l'ensemble des journalistes qui continuent à effectuer leur travail dans des conditions extrêmement difficiles. La France avait alors appelé les autorités somaliennes à accorder une importance particulière à la protection des journalistes, condition indispensable à l'exercice de la liberté de la presse, dans leurs efforts de rétablissement de la sécurité et de règlement politique de la crise, dans le cadre de l'accord de Djibouti. Au-delà du cas somalien, la France attache une attention toute particulière à la protection des journalistes dans les conflits armés. C'est ainsi à l'initiative de la France que le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté à l'unanimité, en décembre 2006, la résolution 1738, qui réaffirme la nécessité de prévenir les actes de violence à l'encontre des journalistes, de juger les auteurs de violences et rappelle aux États leurs obligations en vertu du droit international humanitaire.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54570

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6799

Réponse publiée le : 8 septembre 2009, page 8475